

-REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 février 2024 - COMPTE-RENDU

Le mercredi 21 février 2024, le Conseil syndical s'est réuni à Chazey-sur-Ain. 45 délégués étaient présents. Madame Anne BOLLACHE a été élue secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u> Catherine FRANGIONE, représentante de Balan Jean-Gérard MAURICE, Représentant de Bèligneux Bernard LAVIRE, représentant de Bressolles Philippe GUILLOT-VIGNOT, représentant de Dagneux Sylvie OBADIA, représentante de Sainte-Croix</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> /</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u> Jacqueline PIPERINI, représentante de Challes-la-Montagne Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux Myriam FANGET, représentante de Neuville-sur-Ain Bérénice MACRI-FALCONNET, représentant de Priay Cyrille DUMOULIN, représentant de Saint-Alban Jean-Michel BOULMÉ, représentant de Serrières-sur-Ain</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u> Max ORSET, Maire de l'Abergement-de-Varey Christian de BOISSIEU, représentant d'Ambérieu-en-Bugey Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Maire de Bénonces Daniel MARTIN, Maire de Blyes Patrice FREY, représentant de Bourg Saint Christophe Denis SOUCHON, représentant de Charnoz-sur-Ain Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard Claire ANDRÉ, Maire de Chazey-sur-Ain</p>	<p>Valérie PERRACHON, représentante de Faramans Alexandre NANCHI, représentant de Lagnieu Patrice MARTIN, Maire du Montellier Eric ELIE, Maire de Leyment Danielle BERRODIER, représentante de Loyettes Laurent REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz Jean-Luc VIBERT, représentant de Pérouges Gilbert GRECO, représentant de Pérouges Guy CAGNIN, représentant de St-Denis-en-Bugey Jocelyne LABARRIERE, représentante de Saint-Eloi Béatrice DALMAZ, Maire de Saint-Jean-de-Niost Alain TÊTU, représentant de Sault-Brénaz Véronique CORNA, représentante de Sault-Brénaz Fabrice VENET, Maire de Saint-Maurice-de-Gourdans Julien BELLAND, représentant de Sainte-Julie Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Maire de Vaux-en-Bugey Giuliano D'ANDREA, représentant de Villebois Eric BEAUFORT, Maire de Villieu-Loyes-Mollon</p> <p style="text-align: right;">Ont donné pouvoir :</p> <p><u>CC Plaine de l'Ain :</u> M. Lionel MANOS à M. Alexandre NANCHI M. Jean-Alex PELLEIER à Mme Françoise VEYSSET-RABILLOUD</p> <p style="text-align: right;">Sont excusés :</p> <p><u>CC Plaine de l'Ain :</u> Mesdames AGUERSIF, GARIBIAN, NAMBOTIN, VIGNOLLET, ERIGONI - Messieurs JACQUEMIN, JACQUIN, MANCUSO, MARCELLI, PAIN, DELOFFRE, DUSSARRAT, LADREY, VETTARD, PELLETIER, BONIN, BOUCHON et BONNARD. <u>CC de la Côteière à Montluel :</u> Mesdames FABIANO et RACCURT - Messieurs BOYER, BATTISTA, POIRSON et TAILLANDIER. <u>CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon :</u> Messieurs GIROUX, TEYSSIER et BATAILLY. <u>CC Miribel et Plateau :</u> Mesdames POMMAZ, FRANCOIS, TERRIER - Messieurs GAITET, AUBERNON, DELOCHE et GOUBET.</p>
--	---

Monsieur Alexandre NANCHI remercie l'ensemble des membres présents, désigne le secrétaire de séance, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

Le Président indique à l'assemblée que suite aux élections sur la commune de Torcieu, il est nécessaire d'installer deux nouveaux membres :

- pour la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain : Estelle BARBARIN en tant que Titulaire et Giacomo VALERIOTI en tant que Suppléant pour Torcieu,

Les nouveaux membres titulaire et suppléant sont officiellement installés au Conseil syndical du SCoT BUCOPA.

DELIBERATION N°01 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 ET PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Président rappelle la décision prise en 2023 d'augmenter la cotisation de 0,30 € par habitant afin d'une part, d'absorber le déficit structurel de la section de fonctionnement observé depuis plusieurs années et d'autre part, d'anticiper les charges financières liées à la prochaine procédure de révision générale du SCoT.

Ensuite, il présente plus en détail les différentes perspectives financières et budgétaires pour l'année 2024 :

- Le lancement de la procédure de révision du SCoT au 1^{er} semestre 2024 : le coût global est estimé à 200 000 € HT. Il sera demandé des aides à l'Etat et éventuellement des aides exceptionnelles ou des avances remboursables aux Communautés de communes membres.

Le Président explique qu'il est nécessaire de lancer la révision du SCoT rapidement en raison notamment des échéances fixées par la loi pour la mise en conformité des documents d'urbanisme et de planification avec la loi

Climat et Résilience. La modification du SRADDET doit intervenir d'ici novembre 2024 et les SCoT doivent être mis en compatibilité avec le SRADDET d'ici février 2027.

- La suite du recours de la modification n°1 du SCoT : le coût de la défense mise en place est estimé dans le rapport d'orientation budgétaire 2024.
- La poursuite de la mission engagée en collaboration avec le CAUE pour la mise en œuvre d'une charte de qualité architecturale et paysagère.
- Les dépenses à prévoir pour les frais de personnel : les évolutions classiques pour les agents, l'accueil d'une stagiaire pendant 3 mois de mars à juin 2024 et la volonté de recruter un(e) alternant(e) pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2024 à août 2025.

Madame Claire ANDRÉ demande s'il ne serait pas plus judicieux d'attendre le vote du SRADDET prévu en août 2024 avant de lancer la procédure de révision du SCoT. Le Président rappelle que même s'il faut attendre la parution de décrets, notamment sur le nombre d'hectares pris en charge par l'Etat et qui sortiront du décompte régional, il est important de commencer rapidement cette procédure de révision générale. Monsieur Olivier PREMILLIEU rajoute que la révision est une procédure longue avec des délais administratifs incompressibles et que le SCoT doit intégrer les objectifs fixés par la loi avant février 2027.

Monsieur Jehan CHAMPAULT souhaite des précisions sur la répartition dans le budget, des sommes obtenues suite à l'augmentation de la cotisation. Le Président indique qu'une somme de 5 000 € a été virée de la section de fonctionnement à la section d'investissement et que le reste est réparti pour abonder les dépenses à venir.

Monsieur Jehan CHAMPAULT voudrait connaître la temporalité à laquelle les communes seront soumises pour la révision de leur PLU, suite à la révision du SCoT. Monsieur Olivier PREMILLIEU rappelle que les PLU devront être en compatibilité d'ici février 2028 avec le nouveau SCoT. Il précise cependant que tous les PLU n'auront pas à procéder à une révision générale pour être compatibles avec le prochain SCoT. En effet, une circulaire ministérielle récente précise que les PLU révisés après 2021 ne seront pas soumis à révision et que par ailleurs la loi prévoit une procédure de modification simplifiée pour la mise en compatibilité des PLU avec les SCoT.

Enfin, Monsieur Jehan CHAMPAULT s'interroge sur l'éventuelle mise en place de PLUI. Il est rappelé que si la commune d'Ambérieu-en-Bugey atteint les 15 000 habitants, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain passera en Communauté d'agglomération et que dès lors, au vu de la réglementation, le PLUI s'appliquera.

Monsieur Alexis BALIVET demande s'il ne serait pas possible de demander à EDF une participation financière suite à l'installation de la paire d'EPR 2, afin d'aider le SCoT à supporter les dépenses liées à cette procédure de révision. Le Président précise qu'il est important que les collectivités locales gardent leur indépendance dans la définition de leurs choix politiques dans le cadre de leurs compétences. EDF participera néanmoins financièrement à de nombreuses actions et projets pour permettre aux collectivités d'accompagner l'implantation des EPR. De plus, il indique que deux sujets vont être étudiés dans le cadre de l'Inter-SCoT cette année : la logistique et la formation. En effet, la Métropole de Lyon souhaite que l'ensemble des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise puissent développer leur offre de formation initiale et professionnelle. Le Président invite les membres du Conseil syndical à faire remonter les sujets qu'ils jugeraient intéressants et nécessaires d'être soulevés et qui seront ensuite transmis à EDF afin que ceux-ci s'en saisissent.

Monsieur Christian LIMOUSIN souhaite savoir combien de personnes viendront sur le territoire pour travailler à l'installation de la paire d'EPR 2. Le Président rappelle qu'environ 8 000 personnes travailleront sur le chantier au plus fort de la période d'activité. Une étude d'impact réalisée par EDF sera fournie d'abord à l'Etat, puis au Syndicat mixte prochainement.

Monsieur Eric BEAUFORT demande si des aménagements de la loi ZAN pourraient être envisagés pour faire face à la construction de logements nécessaires notamment. Monsieur Olivier PREMILLIEU répond que les emprises du projet de l'EPR seront sorties de la comptabilité de la consommation d'espace du SCoT. Concernant l'effort de construction de

logements pour répondre à la demande liée à la construction des EPR, il concernera aussi les territoires voisins et devra être affiné par les études d'EDF mais à ce jour aucun dispositif d'adaptation aux objectifs de la loi n'est prévu.

Monsieur Daniel MARTIN évoque les problèmes (d'assainissement par exemple) liés aux nouveaux logements que les communes doivent supporter. Le Président rappelle que cette problématique sera abordée lors de la révision du SCoT et au niveau de l'intercommunalité qui prendra la compétence eau et assainissement à partir de 2026.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

DELIBERATION N°02 – AUTORISATION DONNEE A LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN POUR LA RENEGOCIATION DU CONTRAT ASSURANCE COLLECTIVE

Le Président présente la délibération donnant mandat à la Présidente du Centre de gestion de l'Ain pour mener la renégociation du contrat assurance collective au nom de toutes les collectivités adhérentes.

Il rappelle que ces contrats-groupes d'assurance couvrent les risques statutaires des collectivités affiliées.

Afin de renouveler ce contrat-groupe qui arrive à échéance au 31 décembre 2024, le Centre de gestion engagera une consultation avec mise en concurrence et négociation dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la commande publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

PRESENTATION D'ACTION LOGEMENT

Le Président présente à l'assemblée les représentants d'action logements qui ont été invités à cette séance pour présenter leur activité. Il précise qu'il tenait particulièrement à ce qu'ils puissent participer à un Conseil syndical du SCoT.

Il s'agit de Noël Petrone Directeur régional, de Catherine Arnaud Directrice territoriale et Lyse-Anne GAIDDON Membre du Comité régional Action Logement.

Cette structure s'engage au côté des élus pour aider les salariés des entreprises locales à se loger en finançant la construction de nouveaux logements au travers du PEEC : Participation des Employeurs à l'Effort de Construction. Il précise qu'Action Logement est le deuxième financeur du logement social en France et que cet organisme signe des conventions quinquennales avec l'Etat qui définit ses priorités d'actions.

Monsieur Pétrone présente en détail le fonctionnement d'Action logements.

A l'issue de cette présentation, le président donne la parole à l'assemblée.

Alexandre NANCHI demande des précisions sur le chiffre de 300 000 personnes aidées au titre de prêt d'accession aux travaux ; qui est éligible et comment l'actionner. Il faut distinguer 2 prêts à l'accession : le 1 % prêt destiné aux salariés et le prêt pour des travaux liés à la rénovation de l'habitat.

Eric BEAUFORT souligne que, pour l'action logement service, la commission d'attribution est faite par les bailleurs.

Philippe GUILLOT-VIGNOT apporte son témoignage sur la gestion des flux, il serait peut-être intéressant que l'aide au logement soit attribuée à la commune comme avant.

Joël BRUNET demande à ce que l'appellation de logement social soit modifiée car elle véhicule une image péjorative auprès des gens. Lyse-Anne GAIDDON propose l'appellation d'ilots de vie car elle rappelle que les constructions intérieures et les aménagements extérieurs sont pourtant très soignés.

Jean-Pierre GAITET rappelle qu'à cause de la mise en place de la DPE, les propriétaires ne font plus les travaux et par conséquent, des logements restent vacants sur la commune de Miribel.

Alexandre NANCHI conclut qu'il faut instaurer une réflexion et un dialogue renforcé entre les bailleurs et les maires qui ne sont pas contre les logements sociaux. Ils comprennent dans leur très grande majorité l'intérêt pour leur commune de disposer

d'une offre de logements diversifiés et abordables mais qui doit avant tout être destinée aux besoins de leur population au travers de leur parcours résidentiel. Ils souhaitent cependant pouvoir décider de l'attribution des logements sur leur commune. Les réflexions doivent être globales et englober les thématiques du commerce, des voiries, des écoles. Concernant les logements vacants, ils appartiennent à des privés, et la loi n'aide pas les « petits » propriétaires pour la mise aux normes.

Le Directeur régional, Noël PETRONE souhaite que le dialogue soit instauré avec les élus, et rappelle que rien n'est imposé pour les « petits » propriétaires. Le rôle d'Action Logement est de sécuriser les travaux effectués grâce aux dispositifs proposés aux propriétaires. Il propose qu'une réunion avec Action Logement et les bailleurs soit prévue avec les élus et indique qu'il est tout à fait possible de solliciter Action Logement.

Serge MERLE intervient pour rappeler qu'il existe un moyen d'inciter les propriétaires à les remettre sur le marché en les taxant, ce que permet la loi.

POINT INFORMATION

Le Président rappelle que le prochain Conseil syndical aura lieu : le **mardi 02 avril 2024 à 18h00** et qu'à cette occasion interviendra Charles de la VERPILLIERE Vice-président du Conseil départemental de l'Ain à la contractualisation et à l'aménagement du territoire pour présenter les études menées conjointement par les Conseils départementaux de l'Ain et de l'Isère, sur la réalisation d'un nouveau franchissement routier du Rhône.

La séance est levée à 20h30.